

Le témoin : Il me l'avait demandée pour aller en soirée, et comme j'avais confiance en lui... M. le président : Vous lui avez prêté, et il l'a mise au Mont-de-Piété? Le témoin : Oui, monsieur. M. le président : Et vous ne l'avez jamais revue? Il ne m'a même pas donné la reconnaissance de l'engagement...

est située à l'un des étages supérieurs, il la loue immédiatement, et donne le donier-à-Dieu au concierge pour arrêter la location, en lui annonçant qu'il arrive de la province ou que son domicile actuel est dans un quartier éloigné; puis il ajoute : « Ce n'est du reste que pour avoir un pied-à-terre dans ce quartier, et vous n'avez aucune crainte à avoir sur ma solvabilité, car aussitôt emménagé je vous payerai le premier terme d'avance, bien que mon mobilier représente une valeur suffisante pour solder le prix de plus de dix années de cette location. »

du 6 de ce mois, que le cadavre d'un enfant du sexe féminin, paraissant âgé de dix à douze mois, avait été trouvé abandonné sur la voie publique, rue Palatine, derrière Saint-Sulpice, dans la manéce de la veille. L'autopsie cadavérique qui a été faite par M. le docteur A. Tardieu a permis de constater que la mort de cette petite fille avait été déterminée par la strangulation et la suffocation à l'aide de violences; la face de l'enfant avait été aplatie sous l'action d'une très forte pression, et son cou et sa poitrine portaient de nombreuses excoriations provenant de coups d'ongles; en un mot, il était évident que sa mort était le résultat d'un crime qui avait été commis la veille du jour où le cadavre a été trouvé abandonné sur la voie publique.

Table with 2 columns: Act. de la Banque, Crédit foncier, etc. and values. Includes 'A TERME' section with 'Cours', 'Plus haut', 'Plus bas', 'Dor' columns.

Table titled 'CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET' with columns for destination (Paris à Orléans, Nord, etc.) and price.

Le curaçao français hygiénique de J.-P. Laroze, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26, agissant directement sur les organes digestifs, est conseillé par les médecins pour prévenir tout dérangement d'entrailles pendant le froid et l'humidité. BALS MASQUÉS DE L'OPÉRA. — Demain samedi, 14 janvier 1860, 4e bal masqué paré et travesti; Strauss, conduira l'orchestre.

SPECTACLES DU 14 JANVIER. OPÉRA. — Le Duc Job. OPÉRA-COMIQUE. — Le Pardon de Ploërmel. ONÉON. — Le Testament, l'Usurier de village. ITALIENS. — La Sonnambula. THÉÂTRE-LYRIQUE. — La Reine Topaze. VAUDEVILLE. — La Pénélope normande. VARIÉTÉS. — Sans Queue ni Tête. GYMNASSE. — Un Père Prodigue. PALAIS-ROYAL. — L'Omelette du Niagara, Jeune de cœur. PORTE-SAINT-MARTIN. — La Tireuse de cartes. AMBIGU. — Le Marchand de coco. GAITÉ. — Le Savetier de la rue Quincampoix. CIRQUE IMPÉRIAL. — Relâche. (Changement de direction). Prochainement réouverture. FOLIES. — Viv' la joie et les pommes de terre. THÉÂTRE-DÉJAZET. — Gare à-d'ssous. BOUFFES-PARIISIENS. — Geneviève de Brabant. DÉLASSEMENTS. — La Toile ou mes quat'sous. LUXEMBOURG. — La Foire aux bêtises, les Filles en loterie. BRAUMARSHAL. — Polder, ou le Bourreau d'Amsterdam. CIRQUE NAPOLÉON. — Exercices équestres à 8 h. du soir. ROBERT HOUDIN. — A 7 heures 1/2, Soirées fantastiques. Expériences nouvelles de M. Hamilton. SÉRAPHIN (12, boulevard Montmartre). — Tous les soirs à 8 h. SALLE VALENTINO. — Soirées dansantes et musicales les mardis, jeudis, samedis et dimanches. CASINO (rue Cadet). — Bal ou Concert tous les soirs. Concert de jour tous les dimanches.

Bourse de Paris du 13 Janvier 1860. Table with columns for 'Au comptant', 'Fin courant', 'FONDS DE LA VILLE, ETC.', 'Oblig. de la Ville', 'Emp. 60 millions'.

Ventes immobilières. AUDIENCE DES CRIÉS. MARCHÉ DE TERRE (OISE). Etude de M. BUFFARD, avoué à Compiègne. Vente sur licitation, en l'audience des criés du Tribunal civil de première instance de Compiègne du jeudi 26 janvier 1860, onze heures très précises du matin.

2e D'une MAISON sise à Vincennes, rue de Fontenay, 40. Revenu brut, environ 610 fr. 3e D'une MAISON sise à Vincennes, rue de l'Hôtel-de-Ville, 10. Revenu brut: environ 2,443 fr. 4e D'une PIÈCE DE TERRE sise lieu dit le Droublet, commune de Montreuil-sous-Bois, de la contenance de 3 ares 54 centiares.

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'AFFICHAGE ET D'ANNONCES. Les dépôts des titres n'ayant pas atteint le chiffre prescrit par l'article 40 des statuts sociaux, l'assemblée générale semestrielle indiquée pour le lundi 16 janvier 1860 est ajournée, conformément audit article, au lundi 23 du même mois, à huit heures précises du soir, au siège social, rue Pagevin, 8.

MARIAGES. rue Vivienne, 38 bis. M. PROTIN est le seul négociant sérieux qui soit apparu au public jusqu'aujourd'hui. Dots, 25, 50, 100, 200, 500,000 fr. Se présenter tous les jours, de 4 à 5 heures. (7e année.) SOCIÉTÉ MÉDICO-CHIMIQUE. MAISON DE PARFUMERIE FONDÉE SOUS LE PATRONAGE DE PLUSIEURS CÉLÉBRITÉS MÉDICALES. PARIS, rue St-Martin, 296; boulevard Poissonnière, 4; rue de Luxembourg, 48; rue de Valenciennes, 109; rue de Valenciennes, 109; rue de Valenciennes, 109.

BANQUEROUTES.

Suivant jugement rendu le 4 mars 1859, par le Tribunal correctionnel de la Seine, huitième chambre. Emile-Louis DAVID, vingt-six ans, négociant, né à Bordeaux (Gironde), demeurant rue Rochechouart, 78. Commercant failli, prévenu de banqueroute simple, pour ne s'être pas conformé aux prescriptions du Code de commerce. A été condamné à quinze jours d'emprisonnement et aux dépens, par application des articles 585, 586 du Code de commerce, et 402 du Code pénal. Pour extrait conforme, (188) NOEL.

Suivant jugement rendu le 24 mars 1859, par le Tribunal correctionnel de la Seine, huitième chambre. Martin-Jean POLART, cinquante-huit ans, fabricant de brosse, né en Hollande, demeurant rue du Bout-de-la-Ville, 24, à Montreuil. Commercant failli, prévenu de banqueroute simple pour ne pas s'être conformé aux prescriptions du Code de commerce. A été condamné à huit jours d'emprisonnement et aux dépens, par application des articles 585, 586 du Code de commerce, et 402 du Code pénal. Pour extrait conforme, (195) NOEL.

Suivant jugement rendu le 13 avril 1859, par le Tribunal correctionnel de la Seine, huitième chambre. COSSUS, négociant, demeurant à La Villette, rue de la Chapelle, 24. Commercant failli, prévenu de banqueroute simple pour ne pas s'être conformé aux prescriptions du Code de commerce. A été condamné à un an d'emprisonnement et aux dépens, par application des articles 585, 586 du Code de commerce et 402 du Code pénal. Pour extrait conforme, (201) NOEL.

Suivant jugement rendu le 5 mai 1859, par le Tribunal correctionnel de la Seine, huitième chambre. Louis-Pierre CHAUDRON, quarante-cinq ans, sans état, demeurant rue des Marais-Saint-Martin, 6. Commercant failli, prévenu de banqueroute simple, pour ne s'être pas conformé aux prescriptions du Code de commerce. A été condamné à huit jours d'emprisonnement et aux dépens, par application des articles 585, 586 du Code de commerce, et 402 du Code pénal. Pour extrait conforme, (208) NOEL.

Suivant jugement rendu le 17 mai 1859, par le Tribunal correctionnel de la Seine, sixième chambre. Edouard GUBEGA, commissionnaire en marchandises, sans domicile connu. Commercant failli, prévenu de banqueroute simple, pour ne s'être pas conformé aux prescriptions du Code de commerce. A été condamné à un an d'emprisonnement et aux dépens, par application des articles 585, 586 du Code de commerce, et 402 du Code pénal. Pour extrait conforme, (215) NOEL.

Suivant jugement rendu le 24 mai 1859, par le Tribunal correctionnel de la Seine, sixième chambre. Charles-Louis-Auguste VERGNET, trentecinq ans, marchand de verreries, rue de Rivoli, 100. Commercant failli, prévenu de banqueroute simple pour ne s'être pas conformé aux prescriptions du Code de commerce. A été condamné à six mois d'emprisonnement et aux dépens, par application des articles 585, 586 du Code de commerce et 402 du Code pénal. Pour extrait conforme, (222) NOEL.

Ventes mobilières. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Le 14 janvier. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6. (1044) Comptoir de marchand de vins, brocs, mesures, etc. (1045) Bureau, caisse, un grand comptoir en chêne, etc. (1046) Tables, chaises, guéridon, pendule, gravures, etc. Rue de Provence, 56. (1047) Tables à violettes, casiers à glaces, chaises, pendules, etc. le 15 janvier. A l'ivry, rue des Champs-Blancs, 8. (1048) Batterie et ustensiles de cuisine et de ménage, etc. A Cligny, sur la place du marché. (1049) Comptoir, tables de marbre, glaces, bidon, etc. A Saint-Ouen, sur la place publique. (1050) Tables, buffet, chaises, tombeau, cheval, etc. A Romainsville, sur la place publique. (1051) Tables, bureaux, buffet, divans, oreillers, etc.

Suivant jugement rendu le 25 mars 1859, par le Tribunal correctionnel de la Seine, huitième chambre. Claude DEFRANCE, trente ans, marbrier, demeurant avenue du Cimetière, 3, à Montmartre. Commercant failli, prévenu de banqueroute simple pour ne s'être pas conformé aux prescriptions du Code de commerce. A été condamné à six jours d'emprisonnement et aux dépens, par application des articles 585, 586 du Code de commerce et 402 du Code pénal. Pour extrait conforme, (196) NOEL.

Suivant jugement rendu le 26 avril 1859, par le Tribunal correctionnel de la Seine, septième chambre. BOUCHER, trente-trois à trente-huit ans, tailleur, rue de l'Église, 4, à Montreuil. Commercant failli, prévenu de banqueroute simple pour ne s'être pas conformé aux prescriptions du Code de commerce. A été condamné à six jours d'emprisonnement et aux dépens, par application des articles 585, 586 du Code de commerce et 402 du Code pénal. Pour extrait conforme, (202) NOEL.

Suivant jugement rendu le 5 mai 1859, par le Tribunal correctionnel de la Seine, huitième chambre. André-Ernest BAZARD, trente-deux ans, sculpteur, rue du Citerche-Midi 58. Commercant failli, prévenu de banqueroute simple pour ne s'être pas conformé aux prescriptions du Code de commerce. A été condamné à huit jours d'emprisonnement et aux dépens, par application des articles 585 et 586 du Code de commerce et 402 du Code pénal. Pour extrait conforme, (209) NOEL.

Suivant jugement rendu le 6 mai 1859, par le Tribunal correctionnel de la Seine, septième chambre. Demeille Eugénie-Agnès-Aimée LIENARD, trente-deux ans, marchande de dentelles, rue des Petits-Écuries, 18. Commercant failli, prévenu de banqueroute simple, pour ne s'être pas conformé aux prescriptions du Code de commerce. A été condamné à deux mois d'emprisonnement et aux dépens, par application des articles 585, 586 du Code de commerce et 402 du Code pénal. Pour extrait conforme, (211) NOEL.

Suivant jugement rendu le 7 mai 1859, par le Tribunal correctionnel de la Seine, septième chambre. Ernest HULIN, vingt-neuf ans, négociant, demeurant à Tontevilles (Oise). Commercant failli, prévenu de banqueroute simple pour ne s'être pas conformé aux prescriptions du Code de commerce. A été condamné à six jours d'emprisonnement et aux dépens, par application des articles 585, 586 du Code de commerce, et 402 du Code pénal. Pour extrait conforme, (212) NOEL.

Sociétés commerciales. - Faillites. - Publications légales. SOCIÉTÉS COMMERCIALES. - FAILLITES. - PUBLICATIONS LÉGALES. SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE LA LIQUIDATION DE LA SOCIÉTÉ J. BINOCHÉ, DÉBONNE ET C^{ie}, qui a existé pendant un an, du 1er janvier 1858 au 31 décembre 1858. Le siège social est à Paris, rue de Valenciennes (Nord), n° 16. Le capital est de 100,000 fr. Les associés sont : J. BINOCHÉ, DÉBONNE, et C^{ie}. Le liquidateur est M. Bataille, rue de Valenciennes, n° 16. Les créanciers sont invités à se présenter au liquidateur pour déclarer leurs créances.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE LA LIQUIDATION DE LA SOCIÉTÉ J. BINOCHÉ, DÉBONNE ET C^{ie}, qui a existé pendant un an, du 1er janvier 1858 au 31 décembre 1858. Le siège social est à Paris, rue de Valenciennes (Nord), n° 16. Le capital est de 100,000 fr. Les associés sont : J. BINOCHÉ, DÉBONNE, et C^{ie}. Le liquidateur est M. Bataille, rue de Valenciennes, n° 16. Les créanciers sont invités à se présenter au liquidateur pour déclarer leurs créances.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE LA LIQUIDATION DE LA SOCIÉTÉ J. BINOCHÉ, DÉBONNE ET C^{ie}, qui a existé pendant un an, du 1er janvier 1858 au 31 décembre 1858. Le siège social est à Paris, rue de Valenciennes (Nord), n° 16. Le capital est de 100,000 fr. Les associés sont : J. BINOCHÉ, DÉBONNE, et C^{ie}. Le liquidateur est M. Bataille, rue de Valenciennes, n° 16. Les créanciers sont invités à se présenter au liquidateur pour déclarer leurs créances.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui concernent les samedis, de dix à quatre heures. Faillites. DÉCLARATIONS DE FAILLITES. Jugement du 12 janvier 1860, qui déclare la faillite ouverte et qui fixe provisoirement l'ouverture au 12 janvier.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui concernent les samedis, de dix à quatre heures. Faillites. DÉCLARATIONS DE FAILLITES. Jugement du 12 janvier 1860, qui déclare la faillite ouverte et qui fixe provisoirement l'ouverture au 12 janvier.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui concernent les samedis, de dix à quatre heures. Faillites. DÉCLARATIONS DE FAILLITES. Jugement du 12 janvier 1860, qui déclare la faillite ouverte et qui fixe provisoirement l'ouverture au 12 janvier.